Union européenne

Acquis social, acquis communautaire ? La solidarité à l'épreuve de l'élargissement

Jacky FAYOLLE

a contradiction majeure, sur le plan so cial, du pro ces sus d'élar gis se ment de l'Union européenne en direction des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) peut être énoncée ainsi : parce que « l'Eu rope so ciale » est restée, en dépit d'avancées récentes, subordonnée à l'intégration marchande puis à l'unification monétaire, « l'acquis communautaire », que doi vent rapi de ment as si mi ler et mettre en œuvre les pays can di dats pour être acceptés comme membres de l'Union, est loin d'être la réu nion des « acquis sociaux », prioritairement ancrés dans des mo dè les natio naux dont les dif férences sont persistantes. Cette assimilation de l'acquis communautaire est coûteuse pour les pays candidats et bientôt adhérents, puis qu'ils doi vent matérialiser dans leurs sys tè mes na tio naux des rè gles que les pays membres ont progressivement forgées au cours d'un demi-siècle d'intégration communautaire. Pour as sumer les contrain tes cor res pon dan tes et déga ger des mar ges de man œuvre, ils sont incités à jouer une compétition salariale, so ciale et fis cale qui est cer tes dans l'air du temps mais qui n'est pas na tu rel le ment partie prenante de l'acquis communautaire. Ils le se ront en core plus si la crois-

sance collective européenne est durablement ralentie au sortir de la quasi-récession ac tuelle. Il se rait alors pa ra doxal que la reprise com plète et ra pide de l'ac quis com mu nau taire par les PECO ait pour contre partie des pra ti ques qui, via l'intensification des tensions concurrentielles, concou rent à la dés ta bi li sa tion du mo dèle social européen. L'assimilation de l'acquis com mu nau taire par les PECO ne serait guère synonyme de rattrapagesocial, c'est-à-dire d'un pro ces sus de dif fu sion, à l'Est, des « ac quis so ciaux » ty pi ques des pays membres de l'actuelle Union. La mise en cause des mo dè les so ciaux de ces der niers et la mé dio cri té du rat tra page social des PECO hypothèqueraient la réussite de l'élar gis se ment.

De ce risque, les négociateurs communautaires de l'élargissement ne sont pas in cons cients. La dis cus sion des me sures transitoires sollicitées par les can didats pour adopter et appliquer l'acquis communautaire fait partie de l'étape finale des né go cia tions, et des sou tiens financiersspécifiques de pré-adhésion ont été mis en place pour amé lio rer leur ca pacité administrative d'as similation de l'acquis communautaire. Mais ces dis po si tions uti les ne suf fi sent pas à promou voir une stra tégie qui ar ti cule po si tivement la progressivité d'une assimilation réelle de l'acquis com munau taire et la conti nui té du rat tra page socio-économique des PECO. L'enjeu concerne la participation effective des PECO au développement social eu ropéen, dont « l'ac quis » est plus large que le seul acquis communautaire et in corpore les « bon nes pra ti ques » que re cè lent les mo dè les so ciaux na tio naux.

Urgen ces so cia les dans les PECO

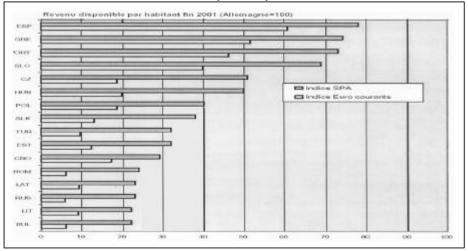
La taille et l'hé té ro gé néi té de l'Union européenne seront substantiellement accrues par l'ac cueil, dès 2004, de dix pays d'Eu rope cen trale et orien tale, plus Malte et Chypre, et à l'horizon de 2007, de la Bul garie et de la Rou manie. Cette hé té rogé néi té peut être ap préciée par un in di cateur concernant spécifiquement les ménages, le revenu disponible brut par habi tant com paré à ce lui de l'Alle magne, se lon deux me su res distinctes (tableau 1). Lorsque l'on convertit les revenus par tête na tio naux dans une même uni té monétaire pour les rendre comparables, on peut en ef fet uti li ser soit le taux de change cou rant, ce qui est dé fa vo rable aux pays dont la monnaie est plutôt sous-évaluée, soit un taux de change fictif dénommé « parité des pouvoirs d'achat » assurant l'iden ti té des ni veaux de prix d'un même pa nier de biens dans les deux pays ou zones sou mis à com pa rai son. Les deux mesures sont utiles: lorsqu'un touriste slovaque voyage dans l'Union européenne, il est bien obli gé de conver tir ses couronnes nationales au taux de change cou rant et il se sen ti ra sin gu liè re ment appau vri : son re ve nu est alors de l'ordre de 15 % de ce lui d'un Alle mand. Mais il n'y a pas en core beau coup de tou ris tes slo vaques et les Slovaques consomment surtout chez eux, où les prix sont plus en accord avec leurs re ve nus. L'éva lua tion selon la parité des pouvoirs d'achat rend plus fidèlement compte de la richesse d'un pays dont les ha bi tants consom ment prioritairement des produits achetés aux prix in té rieurs : le re ve nu d'un Slo vaque ap proche alors 40 % de ce lui d'un Allemand.

La prise en compte de l'hé té ro gé néi té ré gio nale des PECO ac centue en core les con tras tes, entre les régions mé tro po li taines pro ches des stan dards com mu nau taires (comme Prague ou Budapest) et les territoires périphériques en voie de marginalisation. Il ne s'agit pas d'un simple cons tat sta tique. La tran si tion post-so cialiste, mais aussi les effets immédiats et anticipés du rap pro che ment avec l'Union eu ro péenne, creu sent les inégalités so ciales et territoriales au sein des PECO. Et ceci d'au tant plus, pour rait-on dire, que la transition économique est saluée comme un succès! Les inégalités progressent quand cette réus site passe par la res truc tura tion pro noncée des ac ti vi tés et la dif férenciation des territoires, comme en Po logne et en Hongrie. Les in ves tis seurs étran gers se mon trent at ten tifs aux op portunités différenciées qui se dessinent. Globalement, le flux d'investissements étran gers en di rec tion des pays can di dats a connu un dé col lage tout à fait si gni fi catif au cours des années 1990, mais se lon une intensité et un calendrier fort variables se lon les pays et, au sein de ceux-ci. se lon les ré gions. Une pro fonde trans formation de la géographie économique est-européenne s'est ainsi engagée. Les phénomènes de métropolisation autour des vil les lea ders se ren for cent, des ter ritoires deviennent de véritables bassins d'emplois et s'insèrent dans des réseaux pro duc tifs or ga ni sés à l'échelle pan-eu ropéenne, qui ex ploi tent les pos si bi lités de réduction des coûts et la proximité des mar chés. La con tre partie est le dé lais sement de territoires moins avantagés ou franche ment han di capés. Ce proces sus de différen ciation re pose sur des for ces puissan tes, si l'on prend en compte à la fois la pe san teur des héritages et l'inten si té de la rupture: au sein des pays candidats, le centre de gravité s'est déplacé vers l'Ouest, de l'ex-URSS vers l'Union eu ropéenne (UE); cer tains ter ri toi res ont été pro fon dé ment abî més par les ex cès de la « sociétéindustrielle so cia liste », jusque dans leur via bi litééco lo gique et hu maine.

Ces déséquilibres nouveaux sont d'autant plus vivement ressentis que le re tour, iné gal et ins table, de la crois sance dans les PECO au cours des an nées 1990 n'est pas encore suffisamment solide pour entraîner une dynamique généralisée créatrice d'emplois. Le bas niveau des sa lai res no mi naux ne constitue pas à lui seul un facteur d'attraction suffisant des capitaux pour susciter cette dy na-

mique (cf. ta bleau 2, où le sa laire men suel brut, dans les PECO, est à com pa rer à un niveau moyen qui dépasse 1 500 euros dans l'Union eu ro péenne). Seuls cer tains pays font apparaître une stabilisation de l'em ploi à un ni veau mé diocre.

La double per ception d'un déve lop pement inédit des inégalités et d'une pénurie d'emplois nourrit un véritable « stress sociétal » dans des sociétés qui res tent mar quées par une sen si bi li té éga lita riste et qui avaient connu d'au tres pé nuries que celle de l'emploi - quand bien même, contradictoirement, pèsent aujourd'hui à l'en contre des va leurs de so lidarité le discrédit des anciens régimes so cia lis tes et l'en goue ment pour les ré féren ces li bé ra les. Entre l'Est et l'Ouest de l'Eu rope, l'hé té ro gé néi té ne se ré duit pas en ef fet aux seuls écarts im por tants de niveau de développement. Elle recouvre aus si des struc tu res et des com por te ments so ciaux qui por tent la trace du rable de trajectoires différentes au cours du dernier demi-siècle. Les PECO - avec toutes les



Ta bleau 1. Le re ve nu dis po nible par ha bi tant des PECO

Source : So cié té de Con seil GFK, d'après *Revue Elargissement*, n°32, oc tobre 2002, DREE, mi nis tère de l'Eco nomie, des Fi nan ces et de l'Industrie.

UNIONEU ROPEENNE

Ta bleau 2. Emploi et sa lai res dans les PECO								
	Evolution de l'emploi (1989=100)			Sa laire moyen men suel brut (en eu ros et en moyenne an nuelle)				
	1990	1995	1999	1997	1998	1999	2000	2001
Bulgarie	94	75	70	67	93	103	115	127
Rep. tchèque	99	93	87	298	323	343	379	430
Estonie	99	78	73	227	254	282	303	328
Hongrie	97	70	73	272	281	305	337	403
Lettonie	100	74	74	213	232	257	277	280
Lituanie	97	86	87	180	225	252	270	300
Pologne	96	87	90	287	314	401	471	562
Roumanie	99	87	77	105	109	120	144	165
Slovaquie	98	86	78	243	253	243	268	285
Slovénie	96	79	80	799	849	895	935	988

nuances nécessaires selon les pays éprouvent durement la confrontation entre ces « ha bi tus » col lec tifs et la dis cipline économique associée à la fois à la transition vers l'économie de marché et au pro ces sus d'ad hé sion à l'UE. Les taux d'ac ti vi té et d'em ploi étaient sou vent très élevés dans les PECO, notamment pour les fem mes, en même temps que l'em ploi était, et reste, nettement plus concentré dans l'in dustrie et l'agri cul ture qu'en Europe de l'Ouest. Le sec teur agri cole pèse lourd en Pologne, en Roumanie et dans les pays bal tes. L'entrée dans la nou velle économie de services est difficile, alors même qu'au travers des restructurations et privatisations, l'emploi industriel et agri cole est du re ment at teint.

La déstabilisation des structures préexistantes de l'emploi et les difficul tés à remplacer le rôle majeur de socialisation auparavant joué par les entreprises étatiques ont des conséquences sociales lourdes. Les performances sociales ne sont pas spontanément indexées sur les performances économiques de la transition. La protection so ciale et les systèmes de san té ont sou vent connu une dé gra dation ai guë, qui se ré per cute dans la dé tério ra tion des ra tios me su rant la san té et la qualité de vie. L'ajustement dé mogra phique, au cours des années 1990, a été bru tal dans un grand nombre de PECO. Il a ac cen tué un dé clin dé mo gra phique déjà en ta mé et il est pas sé à la fois par la baisse de l'ac crois se ment na tu rel (res tric tion de la natalité et/ou ré gres sion de l'es pérance de vie), très sou vent né ga tif, et par l'émigration. Le vieillissement des popula tions, aux implications problématiques pour l'ensemble de l'Europe, peut être ren for cé par un dé clin dé mo gra phique qui ne se rait pas en rayé à l'Est du conti nent. Cette situation a aussi accentué la pression pour forcer la voie à des réformes par fois pré ci pi tées - comme en Po logne des ré gi mes de re traite en di rec tion de la mise en place de caisses de pension privées. Les ré for mes de cette na ture ne posent pas seulement des problèmes généraux ; elles ont aussi été mises en

œuvre dans des conditions tech ni ques difficiles, au sein de struc tures et en vers des populations peu à même d'en maîtriser d'emblée la logique. Certes, l'opacité et la dés ta bilisation des régimes publics antérieurs ont pous sé les tra vail leurs à ad hérer aux nou vel les cais ses pri vées, mais au prix de for tes in cer titu des sur le mon tant de leurs re traites fu tures.

La défi ni tion des condi tions de libre circulation des personnes, qui constitue l'un des dossiers épineux de la négociation d'adhésion, devrait prendre en compte ces pers pec ti ves : cette libre circu la tion peut être plus fa vo rable à l'équilibre démographique collectif de l'Europe qu'une attitude restrictive, laquelle pous se ra les can di dats à l'émi gration, notamment les jeunes diplômés, à ten ter leurs chan ces ail leurs qu'en Eu rope (les Etats-Unis sa vent fort bien mettre en œuvre une politique attrayante de drainage des cer veaux). La vo lon té de pui ser sélectivement dans des catégories de main-d'œuvre su jet tes à pé nurie et de limiter l'accès des migrants à des prestations sociales avanta geuses ontce pendant poussé certains pays de l'UE à défendre une proposition de période de transition de sept ans, avant que la libre cir cu la tion soit plei ne ment ac quise pour les ci toyens des nouveaux Etats membres. C'est oublier que la construction des conditions d'une mobilité volontaire et réussie à l'échelle conti nen tale, outre que le droit à cette mo bi li té est l'un des fon de ments de la citoyenneté européenne, est un aspect-clef de l'unification européenne et qu'elle devrait mobiliser les acteurs des politiques communautaires concernées.

Pour orien ter les stra té gies pri vées, le double be soin du dia logue so cial et de l'ac tion pu blique

Dès les an nées 1990, alors que l'élargis se ment orien tal de l'Union eu ro péenne s'affirmait comme une perspective tangible, quoique lointaine, des travaux prospectifs ont été menés pour explorer des scé na rios de réus site de cet élar gis sement. Réus site vou lant dire des gains de croissance et de bien-être à l'Est et à l'Ouest de l'Europe, plus importants à l'Est, évi dem ment, en rai son des be soins de rattrapage propres aux PECO. Cette réussite apparaissait conditionnée par un ensemble de facteurs, et, parmi ceux-ci, deux res sortaient forte ment: une com plémentarité efficace entre les apports de fonds publics et de capitaux privés, qui per mette d'al lé ger la contrainte fi nan cière externe pesant sur les pays candidats et d'engager leur modernisation productive ; des ré gi mes de change qui concourent à la consolidation du rattrapage, en évi tant les écueils sy mé tri ques d'une surévaluation han di ca pante pour la com péti ti vi té et, au bout du compte, in te nable et de dévaluations récurrentes peu incitatives à la mo der ni sa tion et pro pi ces aux dérapagesinflationnistes.

Que s'est-il pas sé de puis ? Les fonds publics mis à dis po si tion par l'UE, dans le cadre des accords de coopération et d'association, ont constitué un apport utile aux PECO et ont con tri bué à den sifier les re la tions entre eux et l'UE. Mais leur usage est res té su bor don né à une logique de « transition à l'économie de marché » largement commandée par la doc trine do mi nante des or ga ni sa tions inter na tio na les (FMI et Banque Mon diale). L'engagement des PECO dans les réformes (la privatisation notamment) a été inégal, et inégalement couron néde suc cès par les apports de capi taux étran gers. Le dy na misme sé lec tif des in ves tis seurs privés a mis à l'épreuve les finalités et les

UNION EU RO PEENNE

ressources des politiques publiques : faut-il simplement ac com pa gner par une action redistributive à vocation sociale l'inévitable déve loppe ment des inégalités territoriales? Ou convient-il d'en visa ger une action publique plus volon ta riste sur le remodelage de la géographie éco nomique du continent européen, en en courageant l'acquisition « d'avantages comparatifs » par des territoires qui en sont au jourd'hui pri vés?

Si les po li ti ques mo bi li sant les fonds structurels au sein de l'actuelle UE se sont voulues porteuses d'une véritable ac tion de dé ve lop pe ment ré gio nal, et pas d'une simple re dis tri bu tion fi nan cière, elles ne sont que très partiellement parvenues à sa tis faire cet ob jec tif : en dé pit de l'apport si gni fi catif qu'el les ontre pré sen té pour la crois sance des prin ci paux pays destinataires et de la réussite de nombreux projets financés avec l'appui des fonds structurels, la persistance des inéga li tés in ter-ré gio na les reste un trait marquant de l'actuelle UE - même si cette persistance, variable d'un pays à l'autre, sou lève la ques tion cen trale de la res ponsa bi li té des Etats na tio naux.

L'expérience amère du *Mezzogiorno* italien est certes un cas limite, encore qu'il ne soit pas marginal, mais elle illustre le dan ger de l'en li se ment dans un « abon ne ment » aux fonds struc tu rels qui ne dé bouche pas sur un effec tif rat tra page régional. L'éventualité de *Mezzogiorno* orien taux ne peut être au jourd'hui exclue.

Si elle en tend être fi dèle à son ins pi ration fondatrice – l'appui au développement territorial comme facteur de cohésion – et éviter toute assimilation à une simple politique d'as sis tance, la politique ré gio nale eu ro péenne est amenée à connaître une réforme profonde de ses dis po si tifs. C'est cette ré forme qui lé gi timera l'augmentation de ses ressources, au jourd'hui bor nées par la li mi ta tion globale du budget communautaire et par l'ha bi tuel pen chant des au to ri tés de l'UE à se fixer ar bi trai re ment des chif fres fé tiches - comme l'idée qu'au-delà de 4 % de son PIB, le pays destinataire de viendrait sou dai ne ment in capable d'ab sor ber ef fi ca ce ment de nou veaux fonds struc turels. L'efficacité de l'absorption est un en jeu ef fec tif, mais qui mé rite plus de sérieux dans l'analyse. En particulier, les ques tions des ap ports de fonds pu blics et celle du ré gime de change, évoquée plus haut, ne sont pas in dé pen dan tes : une économie en tran si tion et en rat tra page, vulné rable aux chocs ex ter nes, peut d'au tant moins « cré di bi li ser » du ra ble ment un ancrage fixe de sa monnaie sur l'euro qu'elle ne sait pouvoir compter que sur une solidarité financière li mitée. La faiblesse des dispositifs de solidarité financière publique au sein de l'Union élargie aura comme con tre partie pos sible une certaine vo la ti li té des taux de change entre les monnaies des nouveaux adhérents et l'euro. Le risque sera alors l'ap pa ri tion de distorsions de change perturbantes pour les rapports de compétitivité entre l'ensemble des pays mem bres.

Des idées existent pour le contenu d'une telle réforme des politiques régio na les et struc tu rel les : cla ri fier le par tage et l'équilibre, dans le cas des nouveaux pays mem bres, entre le fonds de co hé sion (consacré au financement d'infrastructures d'échelle na tio nale, dont la dis po ni bilité ou la qua lité font sou vent cruel le ment défaut dans les pays candidats) et les fonds structurels spécifiquement consacrés au développement régional (le bon niveau des infrastructures nationales est indispensable mais son effet sur l'équilibre du développement régional n'est pas

d'emblée garanti); cibler l'usage des fonds structurels sur le développement des ressources humaines et les coopérations in ter-ré gio na les (par exemple transfrontalières), afin d'éviter la dispersion des ressources, d'équiper les personnes pour une mo bi li té choisie et de fa vo ri ser la diffu sion des technologies; in tro duire des clauses d'éli gi bi li té et des conditions plus ex pli ci tes, qui évi tent toute pé ren nisation indéfinie de l'accès aux fonds et placent les institutionsnationales devant leurs responsabilités, lorsque l'efficacité de leur ac tion pour un dé ve lop pe ment régio nal équi li bré est contes table. Les modalités institutionnelles de la gestion territoriale devraient connaître à la fois une adaptation dans les actuels pays membres, pour donner pleinement vie aux prin ci pes de par te na riat, et un ren force ment adé quat, dans les pays can di dats, où l'ex pé rience de cette ges tion reste limitée, afin d'as so cier ef fi ca ce ment les interventions publiques et les initiatives pri vées au tour de pro jets com muns.

Dans ce cadre, le dia logue so cial, notam ment à l'échelle ter ri to riale, a un rôle essentiel à jouer. Mais il est balbutiant dans les PECO, où la pra tique et les ins titu tions d'un tel dia logue font en core souvent défaut. La gestion sociale des restructurations est aléatoire et dépend souvent, compte tenu de l'inexpérience des institutions publiques en charge du marché du travail, de la bonne volonté des en tre pri ses mul ti na tio na les qui par ticipent à ces restructurations. Les syndicats des PECO affirment au demeurant leur vo lon té d'im pli quer les grou pes multi na tio naux dans une ges tion concertée et anticipée des restructurations et de leur impact socio-territorial.

Comme ces groupes sont souvent d'ori gine com mu nau taire, c'est là un en-

jeu qui concerne l'ensemble des salariés et syndicats des groupes concernés, à l'Est et à l'Ouest, et qui de vrait in ci ter à la dynamisation des instruments du dialogue social pan-européen, aux niveaux sectoriel et territorial comme au sein de ces groupes. L'émer gence de parte naires sociaux représentatifs au sein des PECO est aus si un en jeu im por tant, par la même oc ca sion.

Faute de ces évo lu tions, les PECO recourront, pour gérer les contraintes auxquelles ils sont confrontés, à des mé tho des au de meu rant déjà uti li sées, qui se ront source de con flits au sein de l'UE élargie, comme la mise en place de régimes fis caux d'ex cep tion en fa veur de régions très défavorisées. Ces méthodes sont en ef fet sus cep ti bles de heur ter la réglementation communautaire sur les aid'Etat. Les négociateurs communautaires souhaitent borner la durée de vie de ces dis po si tifs (lar ge ment mo bi li sés par l'Irlande sur les trois dé cennies de son ad hé sion), mais les en tre prises mul ti na tio na les, qui ont misé sur ces dis po si tifs pour dé ci der de leur im plan tation, n'en ten dent pas y re non cer aus si aisé ment!

Une ac tion pu blique bridée par les dis sen sions bud gé tai res

Au jourd'hui, l'en tente des Euro péens sur des principes de solidarité est largement un préa lable à des ini tia ti ves for tes. L'échec d'une telle en tente, lors de la négociation de l'agenda 2000, s'est traduit par le compromis budgétaire conser vateur en té ri né par le Con seil de Ber lin en mars 1999, qui avait figé le plafond du budgetcommunautaire à 1,27 % du PIB de l'Union sur l'ensemble de la période de programmation 2000-2006. Pour fi-

nancer les premières étapes de l'élargissement dans les limites imposées, jusqu'en 2006, par ce compromis, la Commission a proposé de mobiliser au mieux les fonds de ti roir des dis po ni bi lités budgétaires – et même cela a suscité l'ire des grands Etats! Il faudra bien pour tant sor tir de ce *sta tu quo*, que l'élargis se ment rend in te nable, sauf à ad mettre au sein de l'Union élargie l'aggravation de dis parités dan gereuses.

Les con flits d'in té rêt la tents entre les actuels pays membres ont été contenus mais non résolus par le compromis de Ber lin. Ils réap pa rais sent au fur et à mesure que se rapprochent l'échéance de l'élargissement et la préparation de la prochaine période de programmation budgétaire : l'extrapolation des critères ac tuels de la po li tique agri cole com mune (PAC) et des fonds structurels fait craindre aux Alle mands et à d'au tres une forte hausse de leur con tri bu tion nette au bud get com mu nau taire; les ac tuels pays bénéficiaires des fonds structurels craignent d'être évin cés si les cri tè res d'ac cès de vien nent plus res tric tifs; la France redoute que l'ac cès des PECO aux bé né fices de la PAC ne se traduise par une réforme amputant grave ment les soutiens communautaires aux agriculteurs français. Le Conseil européen de Bruxelles, les 24 et 25 octobre 2002, devait, au moins à court terme, dé nouer les con flits afin de ne pas hy po thé quer la phase fi nale des négociations d'adhésion avec les PECO. Il s'est sorti du guêpier par ce genre d'ac cords dont l'Union eu ro péenne a le secret : un dispositif qui signe un com pro mis pro vi soire et qui fige les po sitions au tour de quel ques ré fé ren ces commu nes, mais dont on s'aper ce vra, au bout d'un certain temps, qu'il soulève aussi quelques problèmes fondamentaux.

Le président français a devancé ses par te nai res en pro po sant un pla fon ne ment réel des dépenses de la PAC (dépenses liées au marché et paiements directs) à par tir de 2006, sous l'hy po thèse d'une inflation de 1 % par an. Cette proposition ayant ral lié le chan ce lier al le mand, elle a donné le ton à l'orientation plus globale qui se dessine. Sans préjuger de la pertinence de la proposition pour la politique agri cole elle-même – ce qui n'est pas l'objet de cet ar ticle – on peut es ti mer pro blématique qu'elle vaille jurisprudence pour l'ensemble du budgeteuropéen, spécialement les fonds struc tu rels. Les con clu sions du Conseil européen, sans être parfaitement explicites, laissent cependant au gurer de l'in ten tion : « L'ef fort gé né ral sur la voie de la dis ci pline bud gé taire dé ci dé par le Conseil européen de Berlin doit être poursuivi durant la période qui s'ouvrira en 2007 » . Or, sur la base d'hypothèses plutôt raisonnables (respect de l'échéancier des ad hé sions au jourd'hui en vi sa gé; re prise des propositions Fischler, avalisées par le Conseil de Bruxelles, d'un accès progressif des PECO aux aides directes à l'agri cul ture, de 25 % en 2004 à 100 % en 2013; al lo cation de fonds struc tu rels aux PECO d'une in ten si té à terme com parable à celle dont ont bénéficié les principaux membres bénéficiaires, soit de l'ordre de 250 eu ros par ha bi tant et par an, alors que la prise en compte du ni veau de dé ve loppement des PECO les autoriserait à prétendre à des montants plus élevés...). l'évaluation de la contribution nette de l'UE en fa veur des PECO se rait de l'ordre de 40 mil liards d'eu ros en 2013, soit 0,3 % du PIB de l'UE à quinze . Ce n'est pas énorme, mais, dans le cas d'un plafonnement rigoureux étendu à l'ensemble du budget communautaire, ce sera suffisant pour créer des tensions prononcées entre

les bé né fi ciai res ac tuels et fu turs des po litiques structurel les et régionales.

A court terme, d'ici 2006, le Conseil européen de Bruxelles s'est entendu sur un dispositif technique évitant aux nouveaux ad hé rents d'être, au dé part, con tributeurs nets au budget européen paradoxe s'expliquant par le décalage chronologique, pour un nouveau membre, entre le res pect de ses de voirs et le bénéfice de ses droits, mais qui n'en au rait pas moins été un comble! Au-delà, la pré pa ra tion de la pro chaine pé riode de programmation budgétaire (2007-2013) est un en jeu dé ci sif, puis qu'elle cou vri ra, si l'ac tuel prin cipe plu rian nuel est re conduit, la période-clef de l'élargissement, qui décidera largement de sa réussite. C'est sur cette pé riode que l'ar ti cu la tion entre le rattrapage des nouveaux pays membres et leur assimilation réelle de l'acquis communautaire sera effectivement éprouvée. Une articulation dy namique contribuera à refouler les tentations de dum ping social de la part des nouveaux adhérents mais sollicitera fortement l'appui communautaire à travers les fonds structurels et de cohésion réformés. Afin d'éviter de se retrouver dans la situation de blocage éprouvée à Ber lin en 1999, alors même que l'élar gisse ment va mo di fier et com pli quer le jeu des coa li tions, il est sou hai table d'ou vrir suffisamment tôt le débat sur les principes qui pourraient guider la redéfinition de la solidarité intra-européenne autour de projets de dé ve lop pe ment com muns.

A cet égard, puisque l'adoption et l'exé cu tion d'un bud get pu blic sont l'un des attributs de la souveraineté, la Convention pour la réforme des institutions européennes pourrait utilement con tribuer à dé fi nir le contour et les pro cé du res d'un budget communautaire disposant

d'une vé ri table au to nomie (grâce à de véritables ressources fiscales propres et à une capacité d'endettement à des fins d'in ves tis se ment public). La complémenta ri té des orien ta tions de ce bud get communautaire avec celles des budgets na tio naux (dont il n'est au jourd'hui qu'un appendice mal aimé) contribuerait à une meil leure co or di na tion de ces der niers. Si le principe de programmation plu riannuelle s'est avé ré po si tif, il ne de vrait pas conduire au dessaisissement pratique du Par le ment eu ro péen, alors que la res ponsabilité de celui-ci devrait être accrue dans la définition des orientations bud gétaires et leur adaptation aux circonstances. Ce débat-là n'est évidemment pas in dé pen dant de ce lui por tant sur la « répar ti tion des com pé ten ces » entre les différents étages de la construction communautaire. Si ce débat sollicite les experts du droit constitutionnel en Europe, on aura com pris qu'il n'est pas sans implications pour le progrès social et le de ve nir de la so li da ri té sur le conti nent.

Sources:

Boulhol Her vé (2002), « L'Union eu ro péenne peut-elle financer l'élar gis se ment? », Flash CDC IXIS, n° 2002-199, sep tembre.

Conseil eu ro péen (2002), Con clu sions de la Présidence, Bruxel les, 24 & 25 oc tobre.

Fultz Elaine (sous la di rec tion de) (2002), *La réforme des pen sions en Eu rope cen trale et orientale*, deux volumes, Bureauinternational dutra vail. Ge nève.

Fultz Elaine (2002), « Pension privatization in Hun ga ry and Po land: A com pa ra tive overview », Col loque L'évo lu tion des mo des de financement des re trai tes et des re ve nus des person nes âgées, Réseau européen de recherche sur les re trai tes com plé men tai res et IRES, Pa ris, 17-18 Octobre.

Hedi Bchir Mo ha med, Mau rel Ma thilde (2002), « Impacts éco no mi ques et so ciaux de l'élar gis-

UNIONEU ROPEENNE

se ment pour l'Union eu ro péenne et la France », Do cu ment de tra vail du CEPII, n° 2002-03.

La lettre de Confrontations (2002), août-septembre.

Le Ca cheux Jac ques (sous la di rec tion de) (1996), *Europe, la nouvelle vague*, OFCE – Pres ses de Scien ces Po.

Pi che not Eve lyne (2002), Quel les compé tences so cia les, quels ac teurs dans une Union euro péenne élargie?, Con seil éco no mique et social, octobre.

La Revue de l'IRES (1998), nu mé ro spé cial « Re la tions pro fes sion nel les en Eu rope centrale », n°26, hi ver.

Revue Elargis se ment, Direction des relations économiques extérieures, ministère de l'Economie, des Fi nan ces et de l'Industrie.

Sti glitz Jo seph E. (2002), *Globalization and its Discontents*, W.W. Nor ton & Com pa ny, tra duetion fran çaise *Lagrande dé sillu sion*, Fayard.